

LOIS, DECRETS, ORDONNANCES ET REGLEMENTS
WETTEN, DECRETEN, ORDONNANTIES EN VERORDENINGEN

GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2009 — 2018

[C – 2009/29294]

26 MARS 2009. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire, notamment les articles 6 et 7;

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 39, 45, 47 et 49;

Vu les propositions du Conseil général de concertation pour l'Enseignement secondaire en date du 20 novembre 2008;

Vu les propositions conjointes des conseils généraux de concertation pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement spécialisé du 26 novembre 2008;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances donné le 12 décembre 2008;

Vu l'accord du Ministre du Budget donné le 15 janvier 2009;

Vu le protocole de concertation du comité de concertation des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres P.M.S. subventionnés du 3 février 2009;

Vu l'avis 46.012/2 du Conseil d'Etat, donné le 9 mars 2009 en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Le profil de formation d'aide familial/aide familiale est déterminé à l'annexe 1^{re} du présent arrêté conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Art. 2. Le profil de formation de technicien en bandages – orthèses – prothèses – chaussures orthopédiques est déterminé à l'annexe 2 du présent arrêté conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997 et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Art. 3. Le profil de formation spécifique de commis de cuisine de collectivité est déterminé à l'annexe 3 du présent arrêté conformément aux articles 45 et 47 du décret du 24 juillet 1997.

Art. 4. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

Art. 5. Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 26 mars 2009

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,
Ch. DUPONT

**ANNEXE 1 A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE DU 26 MARS 2009
DETERMINANT CERTAINS PROFILS DE FORMATION DEFINIS
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 6 DU DECRET DU 27 OCTOBRE 1994
ORGANISANT LA CONCERTATION POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

PF Aide familial / Aide familiale

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1

1080 BRUXELLES

Tél. : 02/690.85.28

Fax : 02/690.85.78

Email : ccpq@profor.bewww.enseignement.be**8. SERVICES AUX PERSONNES****AIDE FAMILIAL / AIDE FAMILIALE****PROFIL DE FORMATION**

PQ ayant généré le PF : aide familial/ aide familiale

Accord du Conseil Général

Le 20 novembre 2008

Parution au Moniteur

Le

LE METIER

L'aide familial(e) travaille dans un service d'aide aux familles et aux personnes âgées, sous la responsabilité et le contrôle de ce service. Il/elle est intégré(e) dans une équipe et est supervisé(e) par un travailleur social. Il/elle travaille en collaboration avec ce dernier pour réaliser un projet commun.

Il /elle intervient au domicile et contribue au maintien du bénéficiaire au domicile avec une certaine qualité de vie. L'aide familial(e) aide à conserver, restaurer et développer l'autonomie du bénéficiaire. Ses prestations peuvent être ponctuelles ou se développer sur une longue période. L'aide familial(e) peut aussi travailler comme garde à domicile; le/la garde à domicile accompagne un bénéficiaire qui a besoin d'une présence continue.

L'aide familial(e) s'adresse aux familles, aux malades, aux personnes âgées, aux enfants, aux personnes handicapées, à toute personne qui, pour des raisons de santé ou des raisons sociales, ne peut assurer les tâches décrites ci-dessous.

L'aide familial(e), tout en établissant une relation appropriée avec les bénéficiaires et leur famille / entourage, assure les tâches prévues dans le plan d'aide réalisé par le responsable de l'équipe, à savoir :

- des tâches relatives à la vie journalière,
- des tâches relatives à l'hygiène, au confort et à la santé,
- des tâches relatives à la prévention et à l'éducation,
- des tâches visant au bien-être du bénéficiaire par un soutien relationnel et/ou par un accompagnement social.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Le président de la commission consultative

Pierre MALAISE

Les chargés de mission

Joëlle BONFOND-PIEDBOEUF

Nicole MONTIGNY-MILLING

Robert LAHAYE

TABLE DES MATIÈRES

1	ETABLIR UNE RELATION APPROPRIÉE, COMMUNIQUER AVEC LES BÉNÉFICIAIRES, LA FAMILLE, L'ENTOURAGE
2	AIDER À LA VIE JOURNALIÈRE DANS LE RESPECT DU PLAN D'AIDE RÉALISÉ PAR LE RESPONSABLE D'ÉQUIPE
3	ASSURER UN RÔLE DE PRÉVENTION, DE CONSEIL, D'ÉDUCATION, LE CAS ÉCHÉANT EN ACCORD AVEC LE PLAN D'AIDE
4	CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE PAR UN SOUTIEN RELATIONNEL
5	CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE PAR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
6	AIDER À L'ACCOMPLISSEMENT DES ACTIVITÉS LIÉES À L'HYGIÈNE ET À LA SANTÉ EN VEILLANT À LA RESTAURATION, AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE ET EN RESPECTANT LES RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES.
7	ASSURER UNE COMMUNICATION APPROPRIÉE AVEC : <ul style="list-style-type: none">- LE RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE,- LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE,- LES AUTRES INTERVENANTS.
8	ORGANISER SON TRAVAIL
9	APPLIQUER SCRUPULEUSEMENT LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES LIÉES AU MÉTIER
10	S'IMPLIQUER DANS UN PROCESSUS D'AUTOÉVALUATION ET DE FORMATION

Fonction 01 : ETABLIR UNE RELATION APPROPRIÉE, COMMUNIQUER AVEC LES BÉNÉFICIAIRES, LA FAMILLE, L'ENTOURAGE

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Entrer en contact avec le bénéficiaire.	1.1.1. Se présenter, établir un premier contact positif. 1.1.2. Présenter le service ; expliquer son rôle dans le service. 1.1.3. Expliquer ce qui est possible dans le cadre de la prestation. 1.1.4. Expliquer les limites de son intervention. 1.1.5. Adopter une tenue appropriée. 1.1.6. S'adresser au bénéficiaire en le vouvoyant.	CM	
1.2. Être à l'écoute du bénéficiaire, de la famille, de l'entourage.	1.2.1. Appliquer les principes de base de l'écoute active. 1.2.2. Adopter une attitude de confiance, d'intérêt positif à l'égard du bénéficiaire.	CM	L'apprenant(e) applique ces principes à travers des mises en situation (jeux de rôle, analyse de cas, stages, ...)

	<p>1.2.3. Comprendre les demandes explicites et implicites.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) identifie les demandes à travers des mises en situation (jeux de rôle, analyse de cas, stages,...).</p>
<p>1.3. Etablir une communication privilégiée et un mode de communication adapté avec le bénéficiaire, la famille et l'entourage.</p>	<p>1.3.1. Préciser la situation du bénéficiaire (préciser les principaux besoins et problèmes spécifiques).</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'informer de la situation du bénéficiaire ; - réaliser des observations pertinentes et utiles dans des situations quotidiennes ; - s'intéresser au bénéficiaire, à son milieu de vie, à son histoire, à ses soucis, à ses besoins ; - approcher la situation familiale dans son ensemble (famille, entourage, aidants proches, ...) et ne pas se focaliser exclusivement sur le bénéficiaire ; - identifier les proches du bénéficiaire et leur rôle dans le maintien de la personne à domicile; - prendre conscience de la problématique de la famille et/ou des aidants proches (enfant handicapé,...).
	<p>1.3.2. Analyser la situation du bénéficiaire en fonction des connaissances acquises (psychologie, relation, communication, ...).</p>	<p>CM</p>	
	<p>1.3.3. Participer au sein de l'équipe, à l'élaboration de réponses de soutien adaptées aux problèmes et besoins du bénéficiaire.</p>	<p>CM</p>	

	<p>1.3.4. Repérer les obstacles à la communication (problèmes auditifs, visuels, comportementaux, méconnaissance de la langue ...), détecter les difficultés de la personne.</p>	CM
	<p>1.3.5. Etablir les liens entre les situations observées et les connaissances en communication.</p>	CM
	<p>1.3.6. Utiliser différentes techniques de communication (verbale et non verbale).</p>	CM
	<p>1.3.7. Utiliser des termes compréhensibles.</p>	CM
	<p>1.3.8. Aider le bénéficiaire à avoir une meilleure connaissance de lui-même, de ses capacités, de ses potentialités ...</p>	CEF/CEP
	<p>1.3.9. Identifier les risques de projection de sa propre histoire dans la relation de soutien.</p>	CM
	<p>1.3.10. Eviter de projeter sa propre histoire dans la relation que l'on établit avec le bénéficiaire.</p>	CEF/CEP

1.4. Faire preuve de respect à l'égard du bénéficiaire.	<p>1.4.1. Tenir compte des habitudes de vie.</p> <p>1.4.2. Tenir compte de la dimension interculturelle, des convictions religieuses et philosophiques.</p> <p>1.4.3. S'abstenir de porter des jugements.</p> <p>1.4.4. Faire preuve de tact et de discrétion.</p> <p>1.4.5. Adopter des attitudes et comportements favorisant l'autonomie et l'indépendance du bénéficiaire.</p> <p>1.4.6. Mesurer l'impact de ses comportements et attitudes sur le bénéficiaire.</p> <p>1.4.7. Développer des comportements apaisants et sécurisants.</p> <p>1.4.8. Appliquer les principes de base de l'empathie.</p> <p>1.4.9. Faire preuve d'empathie.</p> <p>1.4.10. Respecter le souhait du bénéficiaire de communiquer et de développer la relation ou non.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CEF/CEP</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CEF/CEP</p> <p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) applique ces principes de base à travers des mises en situation (jeux de rôle, analyse de cas, stages,...).</p>
---	--	---	---

Fonction 02 : AIDER À LA VIE JOURNALIÈRE DANS LE RESPECT DU PLAN D'AIDE RÉALISÉ PAR LE RESPONSABLE D'ÉQUIPE

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETES ET PRECISES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Fixer les modalités pratiques de l'intervention avec le bénéficiaire et, le cas échéant, avec son entourage.	2.1.1. Négocier et déterminer les tâches à effectuer dans le respect du plan d'aide défini par le responsable d'équipe, de la durée, de la périodicité des interventions, des priorités, et selon les souhaits du bénéficiaire.	CM	
	2.1.2. Faire preuve de souplesse et tenir compte des décisions de l'équipe pour accepter des tâches ponctuelles supplémentaires.	CM	
2.2. Encourager le bénéficiaire à participer au développement, au maintien et / ou à la restauration de son autonomie.	2.2.1. Suggérer/ motiver au/le bénéficiaire de/à participer selon ses capacités aux différentes tâches (entretien des locaux, du linge, de la préparation de repas, ...).	CM	L'apprenant(e) pourra : - repérer les potentialités de la personne concernée à partir de situations concrètes, - initier et encourager les comportements autonomes, - soutenir et encourager les initiatives personnelles.
	2.2.2. Solliciter la participation du bénéficiaire dans l'aménagement de son environnement (sécurité, hygiène, confort, ...).	CM	

2.3. Réaliser les tâches d'entretien de l'habitation à l'exclusion des travaux lourds et dangereux.	2.3.1. Organiser son travail de façon rationnelle en tenant compte de la planification établie.	CM	
	2.3.2. Adapter son organisation aux différentes situations selon les besoins et les moyens mis à disposition par le bénéficiaire.	CM	
	2.3.3. Sélectionner produits, matériels et techniques de nettoyage adaptés aux locaux, supports, degré de salissure, équipements disponibles.	CM	
	2.3.4. Utiliser produits (désinfectants...), matériels et appliquer les techniques sélectionnées dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement et d'ergonomie.	CM	
	2.3.5. Repérer et signaler la présence d'animaux parasites et le cas échéant prévenir le service des mesures à prendre.	CM	
	2.3.6. Détecter la présence de moisissures et le cas échéant prévenir le service des mesures à prendre.	CM	
	2.3.7. Ranger dans le respect de l'ordre initial et en veillant à l'accessibilité, au confort et à la sécurité (prévention des accidents).	CM	

	2.3.8. Prendre soin du cadre de vie en tenant compte des moyens financiers du bénéficiaire (plantes, animaux...).	CM	
2.4. Réaliser les tâches d'entretien du linge.	<p>2.4.1. Organiser son travail de façon rationnelle en tenant compte de la planification établie.</p> <p>2.4.2. Adapter son organisation aux différentes situations selon les besoins et les moyens mis à disposition par le bénéficiaire.</p> <p>2.4.3. Sélectionner produits, matériels et techniques de lessivage (trier, laver, sécher, raccommoder, repasser, plier) adaptés (type de linge, couleurs, nature des fibres, ...).</p> <p>2.4.4. Utiliser produits, matériels et appliquer les techniques sélectionnées dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement et d'ergonomie.</p> <p>2.4.5. Ranger dans le respect de l'ordre initial et en veillant à l'accessibilité, au confort et à la sécurité.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	

<p>2.5. Concevoir, préparer des repas adaptés et aider à la prise de repas.</p>	<p>2.5.1. Elaborer des repas adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux types de bénéficiaires (enfant, jeune, adulte, personne âgée ...), - à une alimentation équilibrée, - à des besoins spécifiques liés aux pathologies des bénéficiaires, - au degré d'autonomie des bénéficiaires. 	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) justifie ses choix sur base :</p> <ul style="list-style-type: none"> o de ses connaissances en diététique, o des indications et consignes du bénéficiaire, du service, du médecin, ... o des habitudes socioculturelles, des goûts et des préférences du bénéficiaire, o des limites d'un budget, des ingrédients/ des restes et matériels disponibles.
<p>2.5.2. Réaliser un ou plusieurs repas, pour une consommation immédiate ou différée en organisant son travail de façon rationnelle, dans le respect de la chronologie, des règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement.</p>		<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) pourra:</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter son organisation aux différentes situations selon les besoins et ses moyens ; - sélectionner les ingrédients, les modes et techniques de cuisson, le matériel ; - appliquer et justifier les précautions à prendre pour conserver la valeur nutritionnelle et organoleptique des aliments ; - accommoder les restes d'un repas.
<p>2.5.3. Présenter, servir un repas en veillant au maintien de la température optimale des portions.</p>		<p>CM</p>	
<p>2.5.4. Dresser la table, la débarrasser.</p>		<p>CM</p>	

	<p>2.5.5. Conditionner des aliments et/ou des repas en fonction de l'usage et du mode de conservation.</p> <p>2.5.6. Laver la vaisselle, stériliser les biberons.</p> <p>2.5.7. Ranger dans le respect de l'ordre initial et en veillant à l'accessibilité, au confort et à la sécurité.</p> <p>2.5.8. Eliminer les déchets dans le respect des règles d'environnement.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	
<p>2.6. Faire les courses du bénéficiaire.</p>	<p>2.6.1. Dresser la liste des achats à partir des besoins (alimentation, produits d'entretien de l'habitation et du linge) en tenant compte des habitudes, des souhaits, des moyens budgétaires des bénéficiaires.</p> <p>2.6.2. Réfléchir au choix du magasin avec le bénéficiaire en fonction de critères (proximité, rapport qualité/prix, habitudes du bénéficiaire,...).</p> <p>2.6.3. Conserver les denrées alimentaires de manière appropriée (transport et stockage).</p> <p>2.6.4. Assurer la gestion des stocks des produits.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	

2.7. Accompagner le bénéficiaire lors de déplacements.	2.7.1. Repérer et utiliser le moyen de transport adéquat.	CM	
	2.7.2. Soutenir le bénéficiaire en fonction de ses problèmes de mobilité.	CM	
	2.7.3. Utiliser les équipements et appareillages (béquilles,...) adéquats.	CM	
	2.7.4. Faire appel aux services spécialisés.	CM	
	2.7.5. S'assurer de la sécurité et du bien-être du bénéficiaire lors du déplacement.	CM	
	2.7.6. Savoir se déplacer avec l'aide d'un plan.	CM	
	2.7.7. Planifier son travail pour accompagner le bénéficiaire dans une démarche extérieure : rendez-vous chez le médecin, achats (vêtements, équipements,...), poste, banque, administration, mutuelle, ...	CM	

<p>2.8. Réagir adéquatement face à divers dysfonctionnements d'ordre matériel dans l'habitation.</p>	<p>2.8.1. Repérer des dysfonctionnements éventuels dans l'habitation.</p> <p>2.8.2. Signaler les dysfonctionnements à la famille, à l'entourage ou au service.</p> <p>2.8.3. Le cas échéant, prendre les mesures urgentes nécessaires à la protection des bénéficiaires et de l'habitation.</p> <p>2.8.4. Procéder à des réparations simples dans le respect des règles de sécurité et en accord avec le service.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CEF/CEP</p>	<p>L'apprenant repère les vannes d'adduction (gaz, fuel, eau) et le disjoncteur principal pour l'électricité.</p>
--	---	--	---

Fonction 03 : ASSURER UN RÔLE DE PRÉVENTION, DE CONSEIL, D'ÉDUCATION, LE CAS ÉCHÉANT EN ACCORD AVEC LE PLAN D'AIDE

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Créer un environnement sécurisant par la prévention des accidents domestiques.	3.1.1. Repérer les causes et les risques possibles d'accidents dans les lieux de vie en fonction du degré de perte d'autonomie et des problèmes du bénéficiaire.	CM	L'apprenant(e) identifie les causes et risques possibles à partir de situations concrètes.
	3.1.2. S'informer des solutions possibles sur base des connaissances acquises et de la situation précise.	CM	
	3.1.3. Proposer et expliquer des solutions adaptées aux besoins du bénéficiaire afin de favoriser le maintien au domicile dans des conditions de sécurité satisfaisantes.	CM	L'apprenant(e) propose des solutions à partir de situations concrètes.
	3.1.4. Participer ou assurer le suivi de l'aménagement en accord avec le bénéficiaire, dans les limites de ses compétences et en accord avec le service.	CEF/CEP	
	3.1.5. Suggérer, le cas échéant, l'intervention d'un conseiller en prévention auprès de son supérieur hiérarchique.	CEF/CEP	

3.2. Conseiller le bénéficiaire dans le domaine de la prévention santé, du bien-être.	3.2.1. Informer le bénéficiaire sur les différents modes de prévention ¹ en fonction des besoins (primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire).	CM	
	3.2.2. Informer des problèmes de santé découlant de la présence d'animaux domestiques.	CM	
	3.2.3. Motiver et accompagner le bénéficiaire dans la démarche de prévention en favorisant le maintien au domicile.	CM	
	3.2.4. Eventuellement transmettre les informations à la famille et/ou à l'entourage, en accord avec le bénéficiaire.	CEF/CEP	
	3.2.5. Sensibiliser au rythme et à l'équilibre de vie.	CM	
3.3. Sensibiliser à l'importance de l'hygiène au quotidien.	3.3.1. Encourager et participer au maintien de la propreté, de l'hygiène et de la salubrité, de l'aération, du rangement, ... de l'habitation.	CM	

¹ Primaire = informer pour réduire les risques.

Secondaire = enrayer une situation par le dépistage, le traitement, ...

Tertiaire = diminuer les récurrences, rééduquer et réinsérer.

Quaternaire = gérer la souffrance, accompagner le mourant, ...

	<p>3.3.2. Sensibiliser aux comportements adéquats à adopter en ce qui concerne les animaux domestiques.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) connaît les problèmes d'hygiène éventuellement causés par les animaux.</p>
	<p>3.3.3. Participer au renouvellement et à l'entretien du linge (de lit, de toilette, de maison, des vêtements,...).</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.4. Favoriser l'hygiène corporelle (lavage des mains, douche ou bain, hygiène dentaire, hygiène des cheveux, rasage,...) et vestimentaire.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.5. Organiser et participer à l'élimination des déchets dans le respect de l'environnement (triage, stockage, élimination régulière, ...).</p>	<p>CM</p>	
<p>3.4. Collaborer à la pratique d'une alimentation saine.</p>	<p>3.4.1. Conseiller et participer à l'élaboration des repas, aux achats de produits alimentaires (qualité/quantité).</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.4.2. Proposer des aides simples pour initier aux principes de base d'une alimentation saine et équilibrée (pyramide alimentaire, lecture de l'étiquetage, calendriers des légumes et fruits de saison, date limite consommation,...) adaptées au bénéficiaire.</p>	<p>CM</p>	

	3.4.3. Proposer l'élaboration d'un planning alimentaire hebdomadaire.	CM	
	3.4.4. Préparer et conserver les aliments dans les conditions adéquates (temps, température,...) pour garantir une qualité nutritionnelle optimale.	CM	
3.5. Conseiller et collaborer aux tâches éducatives.	3.5.1. Sensibiliser les parents aux activités d'épanouissement des enfants (activités parascolaires, sport, activité ludiques et d'éveil, vie sociale,...).	CM	L'apprenant(e) propose des réflexions sur base de cas concrets.
	3.5.2. Sensibiliser aux règles de vie élémentaires en veillant à la satisfaction des besoins des enfants et des adolescents.	CM	L'apprenant(e) propose des réflexions sur base de cas concrets.
	3.5.3. Echanger et conseiller sur le système éducatif en faisant preuve de tolérance, sans juger et sans imposer son opinion.	CEF/CEP	
	3.5.4. Participer aux activités d'apprentissage des enfants (activité d'éveil, vie quotidienne, acquisition de l'autonomie, hygiène,...).	CEF/CEP	
	3.5.5. Créer un climat favorable à la prise des repas (plaisir de manger, découverte de nouveaux goûts, convivialité, respect de l'autre, ...).	CM	

3.6. Sensibiliser et conseiller les bénéficiaires dans le domaine de la consommation dans le respect de l'environnement.	3.5.6. Motiver et susciter le dialogue entre les parents et les enfants. 3.5.7. Appuyer le suivi des jeunes (enfants et adolescents) sur le plan scolaire, veiller à la régularité scolaire, à la réalisation des travaux scolaires. 3.5.8. Détecter les problèmes qui relèvent d'une autre intervention et les relayer vers le service. 3.5.9. Sensibiliser les jeunes (enfants et adolescents) à des comportements autonomes dans la vie de famille et à participer aux activités familiales. 3.5.10. Situer son intervention vis-à-vis de la famille sur mandat d'un pouvoir de tutelle et / ou dans le cadre d'un travail en réseau. 3.6.1. Conseiller et aider au choix des produits et des conditionnements.	CEF/CEP CEF/CEP CM CEF/CEP CM CM	L'apprenant(e) sera capable : - de s'interroger sur ses observations, - d'identifier les problèmes habituellement rencontrés dans cette facette du métier. L'apprenant(e) connaît les interventions possibles et les difficultés liées au travail dans le cadre d'un mandat d'un pouvoir de tutelle. L'apprenant(e) justifie ses choix sur base : - d'une comparaison des prix, - de la lecture des étiquettes, - d'une analyse de l'impact sur l'environnement, - d'une analyse de la publicité.
--	---	---	---

	3.6.2. Repérer les dysfonctionnements qui ont des conséquences sur la consommation d'eau et d'énergie.	CM	
	3.6.3. Relayer l'information.	CM	

Fonction 04 : CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE PAR UN SOUTIEN RELATIONNEL

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Repérer les problèmes de comportements du bénéficiaire et/ou de son entourage et réagir adéquatement.	4.1.1. Observer, détecter et décrire les aspects inhabituels dans le comportement du bénéficiaire et/ou de son entourage.	CM	L'apprenant(e) justifie ses observations par une connaissance suffisante des affections « prévalentes » et de leurs répercussions bio-psycho-sociales sur le bénéficiaire et son entourage.
	4.1.2. Observer, détecter et décrire des comportements d'automédication et d'addiction du bénéficiaire.	CM	
	4.1.3. Transmettre ses observations orales et écrites au service.	CM	
	4.1.4. Adopter un comportement adéquat.	CM	L'apprenant(e) propose quelques éléments de réflexion sur les réponses appropriées aux différentes situations rencontrées et justifie ses choix sur base des connaissances acquises (psychologie, relation, communication).
4.2. Réagir aux comportements déplacés et agressifs.	4.2.1. Percevoir, reconnaître des signes, des indices de manifestations agressives.	CM	L'apprenant(e) identifie les signes traditionnellement rencontrés dans le métier d'aide familial(e).

	4.2.2. Adopter un comportement adéquat.	CM	L'apprenant(e) propose quelques éléments de réflexion sur les réponses appropriées aux différentes situations rencontrées et justifie ses choix sur base des connaissances acquises (psychologie, relation, communication).
	4.2.3. Informer le service.	CM	
4.3. Repérer les signes de négligences et de maltraitance chez les bénéficiaires; transmettre ses observations et s'assurer du suivi.	4.3.1. Observer les bénéficiaires et repérer les signes éventuels de négligence et de maltraitance en établissant le lien entre les connaissances acquises et les observations réalisées.	CM	L'apprenant(e) justifie ses observations sur base des connaissances acquises en matière de problématiques de négligence et de maltraitance physique, psychologique, financière et des principales dispositions légales en la matière.
	4.3.2. En cas de suspicion de négligence et de maltraitance avérées, s'interroger sur les explications fournies par le bénéficiaire et/ou par les proches, et garder un esprit critique face à ces explications.	CEF/CEP	
	4.3.3. Transmettre les observations au service.	CM	
	4.3.4. Réfléchir avec le service à un mode de réaction pertinent.	CEF/CEP	
	4.3.5. Observer l'évolution de l'état de maltraitance et/ou de négligence.	CEF/CEP	
	4.3.6. Se documenter et se renseigner spontanément en cas de limites de ses connaissances.	CEF/CEP	

<p>4.4. Participer à l'accompagnement d'une personne en fin de vie et de son entourage.</p>	<p>4.4.1. Observer, détecter des signes de douleurs, d'inconfort.</p>	<p>CEF/CEP</p>	
	<p>4.4.2. Veiller au confort et au bien-être de la personne en fin de vie.</p>	<p>CEF/CEP</p>	
	<p>4.4.3. Transmettre ses observations au responsable d'équipe, à l'équipe, à l'entourage,...</p>	<p>CEF/CEP</p>	
	<p>4.4.4. Contrôler ses réactions de manière à ne pas susciter d'angoisse inutile.</p>	<p>CEF/CEP</p>	
	<p>4.4.5. Travailler, en équipe, sa propre image de la mort.</p>	<p>CEF/CEP</p>	
	<p>4.4.6. Proposer des réflexions pertinentes sur l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) propose des réflexions sur base d'analyses de cas.</p>

Fonction 05 : CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE PAR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL			
ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Repérer les problèmes sociaux de la personne.	5.1.1. Ecouter les demandes / attentes du bénéficiaire, compléter les informations auprès du service pour cibler les difficultés.	CM	
	5.1.2. Compléter les informations auprès de la famille.	CEF/CEP	
	5.1.3. Constaté d'éventuels dysfonctionnements.	CM	
	5.1.4. Transmettre les éléments d'observation et d'information.	CM	
5.2. Assurer le suivi de démarches administratives courantes.	5.2.1. Identifier les principaux documents administratifs couramment rencontrés dans une famille (mutuelle, banque, documents médicaux, aides sociales, ...).	CM	
	5.2.2. Lire, comprendre pour aider, accompagner le bénéficiaire à compléter, à donner suite,...	CM	
	5.2.3. Classer et ranger ces documents avec le bénéficiaire et/ou la famille, dans le respect des attentes.	CM	

5.3. Susciter et maintenir un lien social.	5.3.1. Dans le respect de ce qui a été décidé en équipe, <ul style="list-style-type: none">- aider le bénéficiaire en respectant ses attentes et son indépendance,- aider à formuler des besoins sociaux au quotidien,- aider à rompre l'isolement social,- accompagner dans les démarches de découvertes d'autres lieux (par exemple: centres de jours, maisons communautaires...).	CM	L'apprenant(e) émet des suggestions à partir d'une analyse de cas.
--	---	----	--

Fonction 06 : AIDER À L'ACCOMPLISSEMENT DES ACTIVITÉS LIÉES À L'HYGIÈNE ET À LA SANTÉ EN VEILLANT À LA RESTAURATION, AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE ET EN RESPECTANT LES RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Participer avec la famille et/ou l'entourage au maintien et/ou au développement de l'autonomie du bénéficiaire (enfant, adulte, personne âgée).	<p>6.1.1. Stimuler les capacités mentales et physiques du bénéficiaire.</p> <p>6.1.2. Solliciter le bénéficiaire pour des choix qui le concernent ; ne rien imposer.</p> <p>6.1.3. Prendre conscience de la problématique des proches, des aidants.</p> <p>6.1.4. Signaler tout changement à la famille/ entourage et au service.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CEF/CEP</p> <p>CEF/CEP</p>	
6.2. Aider le bénéficiaire en perte d'autonomie à assurer son hygiène personnelle (participation à la toilette, hygiène de la bouche, des cheveux, des ongles, rasage, hygiène de la literie, ...) et à se vêtir (s'habiller, se déshabiller, ...).	<p>6.2.1. Être attentif aux différents besoins (hygiène et confort).</p> <p>6.2.2. Aider le bénéficiaire à réaliser sa toilette quotidienne.</p> <p>6.2.3. Repérer les modifications des vêtements, de la peau.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	

	<p>6.2.4. Appliquer les techniques de manutention adaptées pour prévenir douleur et blessure.</p>	CM	
	<p>6.2.5. Appliquer les techniques ergonomiques adaptées pour se protéger soi-même.</p>	CM	
	<p>6.2.6. Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité adéquates.</p>	CM	
	<p>6.2.7. Assurer l'hygiène de la literie et de l'environnement proche du bénéficiaire.</p>	CM	
	<p>6.2.8. Poser des actes qui aident les personnes à conserver une image positive d'elles-mêmes.</p>	CM	
	<p>6.2.9. Faire preuve de tact et respecter l'indépendance du bénéficiaire.</p>	CM	
	<p>6.2.10. Prendre les mesures d'hygiène nécessaires en cas de vomissements et diarrhées.</p>	CM	
	<p>6.3.1. S'assurer d'une défécation régulière.</p>	CM	
	<p>6.3.2. Utiliser les urinaux et les bassins hygiéniques.</p>	CM	
	<p>6.3.3. Remplacer les poches urinaires et sachet pour anus artificiels en cas de stomie cicatrisée.</p>	CEF/CEP	
	<p>6.3.4. Effectuer les changes quel que soit l'âge du bénéficiaire.</p>	CM	
<p>6.3. Aider la personne à se déplacer aux toilettes et à assurer ses fonctions de défécation.</p>			

6.4. Aider le bénéficiaire à manger et à boire.	<p>6.4.1. Aider à la prise du repas dans le respect du rythme du bénéficiaire, de son degré d'autonomie.</p> <p>6.4.2. S'assurer que les différents besoins (alimentation et hydratation) sont satisfaits.</p> <p>6.4.3. Encourager, motiver à la prise de repas (temps, présentation des mets,...).</p>	CM	
6.5. Aider le bénéficiaire à s'installer confortablement et à se déplacer.	<p>6.5.1. Etre attentif aux différents besoins (maintien d'une bonne posture, mobilité).</p> <p>6.5.2. Participer à la prévention des risques liés à l'immobilisation.</p> <p>6.5.3. Appliquer les techniques de manutention adaptées pour prévenir douleur et blessure.</p> <p>6.5.4. Appliquer les techniques ergonomiques adaptées pour se protéger soi-même.</p> <p>6.5.5. Utiliser les aides techniques appropriées.</p> <p>6.5.6. Mettre et enlever les bouillottes et les poches à glace.</p> <p>6.5.7. Aider la personne à s'endormir et surveiller le sommeil.</p>	CM	

<p>6.6. Veiller à la prise des médicaments prescrits par le médecin.</p>	<p>6.6.1. Aider à la prise de médicaments prescrits par le médecin dans le respect :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un tableau de prise des médicaments établi par le médecin, - des doses prescrites, - des voies d'administration, - des notices d'accompagnement en y repérant les informations utiles, - de la date de péremption du médicament. 	<p>CEF/CEP</p>	
	<p>6.6.2. Encourager, motiver à la prise de médicaments prescrits.</p>	<p>CM</p>	
<p>6.7. Entretien, nettoyer et désinfecter le matériel (aérosol, urinal, chaise percée,...).</p>	<p>6.7.1. Sélectionner et appliquer les techniques, matériels et produits, de nettoyage et désinfection adéquats.</p>	<p>CM</p>	
	<p>6.7.2. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité adaptées.</p>	<p>CM</p>	
<p>6.8. Prendre des mesures d'urgence en cas d'accident.</p>	<p>6.8.1. Connaître les premiers gestes de secours.</p>	<p>CM</p>	
	<p>6.8.2. Connaître les procédures d'urgence.</p>	<p>CM</p>	
	<p>6.8.3. Savoir réagir avec rapidité et pertinence.</p>	<p>CEF/CEP</p>	
<p>6.9. Prendre des mesures adéquates en cas de décès.</p>	<p>6.9.1. Connaître les procédures adéquates en cas de décès de la personne aidée.</p>	<p>CM</p>	

Fonction 07 : ASSURER UNE COMMUNICATION APPROPRIÉE AVEC :

- LE RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE,
- LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE,
- LES AUTRES INTERVENANTS.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Informer le responsable d'équipe et noter l'information via l'outil de communication à l'intention des autres intervenants et de l'entourage.	7.1.1. Identifier le rôle de chaque intervenant auprès du bénéficiaire.	CM	
	7.1.2. Transmettre ses observations oralement ou par écrit en utilisant un vocabulaire « professionnel ».	CM	
	7.1.3. Transmettre les informations nécessaires à la prise en charge optimale du bénéficiaire via le cahier de communication, entre autres.	CM	
	7.1.4. Comprendre et véhiculer correctement les observations / informations oralement ou par écrit avec une maîtrise suffisante de la langue française.	CM	
	7.1.5. Utiliser un système de communication entre le bénéficiaire et les intervenants, en tenant compte des limites de chaque personne et en accord avec le bénéficiaire.	CEF/CEP	

	7.1.6. Garder sa place de relais, proposer sans imposer «ses» solutions.	CM	
	7.1.7. Favoriser le développement de collaborations.	CM	
7.2. Contribuer au projet de maintien au domicile.	7.2.1. Favoriser l'implication et la participation du bénéficiaire et de l'entourage/famille.	CEF/CEP	
	7.2.2. Collaborer à la mise en place d'aides (matérielles, extérieures, sociales, ...) favorisant l'autonomie et l'indépendance du bénéficiaire.	CM	
	7.2.3. Etre partie prenante dans l'application d'un dispositif d'aides pour mener à bien le projet de maintien à domicile.	CEF/CEP	
7.3. S'intégrer dans une équipe.	7.3.1. Connaître les missions, finalités, valeurs... du service, les rôles de chaque membre du service.	CM	
	7.3.2. Se situer dans l'organigramme du service.	CM	
	7.3.3. Respecter les stratégies décidées en équipe, respecter les rôles de chacun.	CM	
	7.3.4. Se mobiliser au sein de l'équipe autour d'un bénéficiaire commun.	CM	

	CEF/CEP	7.3.5. Se répartir entre collègues les tâches à effectuer dans un respect mutuel et dans le respect des objectifs du plan d'aide.
7.4. Participer à des réunions d'équipe.	CEF/CEP	7.4.1. Préparer sa participation à la réunion, rassembler toutes les informations nécessaires.
	CEF/CEP	7.4.2. Décrire la situation ou les problèmes; présenter le cas.
	CM	7.4.3. Apporter des éléments d'observation et les présenter correctement.
	CM	7.4.4. Ecouter les différents points de vue et oser s'exprimer.
	CEF/CEP	7.4.5. Proposer des objectifs de prise en charge adaptés à une situation concrète.
	CEF/CEP	7.4.6. Trouver un compromis et participer à l'évolution du projet de prise en charge et à son évaluation.
		L'apprenant(e) sélectionne les éléments qui peuvent éclairer la situation. L'apprenant(e) développe ses capacités à travers des mises en situation, des jeux de rôle, etc.

Fonction 08 : ORGANISER SON TRAVAIL			
ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1. Déterminer les priorités en accord avec le responsable d'équipe et le bénéficiaire lors de l'élaboration ou lors de l'évaluation du plan d'aide.	8.1.1. Participer à la définition des objectifs de travail.	CM	
	8.1.2. Distinguer l'essentiel de l'accessoire.	CM	
	8.1.3. Négocier avec le bénéficiaire en respectant son indépendance et sans imposer ses choix.	CEF/CEP	
	8.1.4. Respecter les limites fixées par le cadre de sa profession, savoir dire non à bon escient.	CM	
8.2. Planifier l'exécution de son travail en fonction des priorités, des urgences, des contrats / conventions passés ou des instructions reçues.	8.2.1. Sélectionner toutes les observations et informations utiles pour son travail.	CM	
	8.2.2. Inventorier toutes les tâches à effectuer.	CM	
	8.2.3. Appliquer les instructions, consignes du service, du responsable d'équipe dans le respect du plan d'aide établi entre le bénéficiaire et le service.	CM	

	CM	8.2.4. Décider des priorités parmi les tâches à effectuer en fonction des objectifs définis et en faisant preuve de souplesse pour faire face à l'imprévu.	
	CM	8.2.5. Etablir la chronologie des différentes activités en fonction des priorités en tenant compte du temps.	

Fonction 09 : APPLIQUER SCRUPULEUSEMENT LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES LIÉES AU MÉTIER

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
9.1. Respecter les bénéficiaires, la famille, les aidants proches, ...	9.1.1. Adopter une attitude polie et digne vis-à-vis du bénéficiaire, s'adresser aux personnes en les vouvoyant. 9.1.2. Considérer le bénéficiaire comme une personne à part entière; respecter son autonomie, son indépendance en évitant d'imposer ses choix. 9.1.3. Respecter le bénéficiaire, la famille, les aidants proches dans leurs croyances, convictions, différences culturelles et philosophiques, ... 9.1.4. S'imposer de ne pas juger des opinions différentes des siennes.	CM	
9.2. Travailler dans les limites de ses compétences.	9.2.1. Connaître les champs d'activités de sa profession. 9.2.2. Eviter de se substituer aux autres intervenants (famille, entourage, infirmière, assistant(e) social(e), ...) et au bénéficiaire.	CM	L'apprenant(e) précise les actes qui relèvent de sa profession et ceux qui en sont exclus, en fonction des réglementations.

	<p>9.2.3. Orienter le bénéficiaire vers un autre intervenant si nécessaire.</p> <p>9.2.4. Laisser le bénéficiaire prendre les décisions.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p>	
<p>9.3. Adopter des attitudes et des comportements personnels et professionnels appropriés.</p>	<p>9.3.1. Comprendre qu'il faut différencier sa propre histoire de celle du bénéficiaire.</p> <p>9.3.2. Savoir se décentrer (ne pas projeter sa propre histoire sur celle du bénéficiaire).</p> <p>9.3.3. Informer le responsable de l'équipe de l'existence de lien ou de parenté avec le bénéficiaire et/ou son entourage.</p> <p>9.3.4. Faire preuve de discipline personnelle (maîtrise de soi, tact, écoute, disponibilité,...) et professionnelle (rigueur, précision, habileté, ordre, soin, ...).</p> <p>9.3.5. Etre ponctuel(le) et assidu(e).</p> <p>9.3.6. Ne pas tirer d'avantage ni de profit dans le cadre de son activité professionnelle.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) identifie le risque d'une projection de sa propre histoire dans la relation de soutien, pour les deux partenaires.</p> <p>CEF/CEP</p> <p>CEF/CEP</p> <p>CEF/CEP</p> <p>CEF/CEP</p> <p>CEF/CEP</p>

<p>9.4. Appliquer le droit au respect de la vie privée.</p>	<p>9.4.1. Connaître les bases et les principes des différents codes de déontologie.</p> <p>9.4.2. Déterminer ce qui relève de la vie privée du bénéficiaire, de la famille, des aidants proches, des membres de l'équipe.</p> <p>9.4.3. Respecter les règles de confidentialité ; ne communiquer que les informations obligatoires et indispensables.</p> <p>9.4.4. Connaître le principe du secret partagé.</p> <p>9.4.5. Informer le bénéficiaire des éléments qui pourraient être communiqués dans le cadre du secret partagé.</p> <p>9.4.6. Respecter les règles d'éthique professionnelle.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CEF/CEP</p> <p>CM</p>	
---	---	--	--

Fonction 10 : S'IMPLIQUER DANS UN PROCESSUS D'AUTOÉVALUATION ET DE FORMATION

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
10.1. Poser un regard critique sur son travail et sur son propre comportement.	10.1.1. Décrire les caractéristiques de son activité de manière objective. 10.1.2. Etre conscient(e) de ses possibilités, de ses limites. 10.1.3. Remettre en question son intervention sur base d'un éclairage extérieur.	CM	
10.2. Participer à l'évaluation de ses besoins en formation continue.	10.1.4. Evaluer l'écart entre les compétences acquises et l'idéal à atteindre. 10.1.5. S'interroger sur les difficultés rencontrées dans le cadre de ses prestations. 10.2.1. Prendre conscience de l'importance de la formation continue. 10.2.2. Déterminer ses ressources et ses lacunes.	CEF/CEP	

	<p>10.2.3. S'informer des possibilités de formation continue.</p> <p>10.2.4. Sur base de situations concrètes, formuler des propositions de formation.</p>	CM	
<p>10.3. Partager les acquis de l'expérience.</p>	<p>10.3.1. Echanger les bonnes pratiques.</p> <p>10.3.2. Solliciter l'acquis de l'expérience d'autres pour enrichir et développer ses compétences.</p>	CEF/CEP	
		CM	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2009 déterminant certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire

Ch. DUPONT

**ANNEXE 2 A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
DU 26 MARS 2009
DETERMINANT CERTAINS PROFILS DE FORMATION DEFINIS CONFORMEMENT
A L'ARTICLE 6 DU DECRET DU 27 OCTOBRE 1994 ORGANISANT LA
CONCERTATION POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

PF Technicien en bandages- orthèses- prothèses- chaussures orthopédiques

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

9. SCIENCES APPLIQUEES**9. TECHNIQUES SPÉCIALES****9. TECHNICIEN EN BANDAGES- ORTHÈSES- PROTHÈSES- CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES****PROFIL DE FORMATION**

PQ ayant généré le PF : TECHNICIEN EN BANDAGES-
ORTHÈSES- PROTHÈSES- CHAUSSURES
ORTHOPÉDIQUES

Accord du Conseil Général

Parution au Moniteur

Le 20 novembre 2008

Le

Le métier

Le technicien en bandages- orthèses- prothèses-chaussures orthopédiques est un professionnel qui intervient dans la fabrication de bandages, d'orthèses, de prothèses.

Il travaille sous la responsabilité d'un bandagiste, d'un orthésiste, d'un prothésiste ou d'un chausseur orthopédiste.

Les bandagistes, orthésistes, prothésistes, et orthopédistes formés eux au niveau de l'enseignement supérieur paramédical, travaillent sur base d'une prescription médicale.

Ce sont eux qui conçoivent les dispositifs, prennent les mesures et réalisent les essayages sur le patient. Ces derniers peuvent soit assurer eux-mêmes la fabrication du dispositif qu'ils ont conçu soit le déléguer à un ouvrier spécialisé / technicien en production BOP dont ils superviseront le travail.

Le technicien en bandages- orthèses- prothèses-chaussures orthopédiques n'intervient que dans une partie des produits auxquels le bandagiste/orthésiste/prothésiste a recours, puisque certains produits standards sont réalisés dans des entreprises spécialisées (cf. bas à varices, genouillères, prothèses mammaires...) ou encore placés directement par l'orthésiste sur le patient (IMF)

Il apporte de petites adaptations à des produits préfabriqués (produits finis standards) pour les adapter à un patient précis ou réalise des produits manufacturés, faits sur mesure, cad fabriqués sur base de matières premières et/ou de pièces détachées et confectionnées individuellement suivant les mesures du patient

Certains ouvriers sont polyvalents et réalisent des productions dans les différentes branches du métier : bandages, orthèses, prothèses, chaussures, d'autres travaillent dans un seul créneau.

Le technicien en bandages- orthèses- prothèses-chaussures orthopédiques peut travailler soit dans une entreprise de distribution, soit dans un atelier artisanal, soit pour une ONG (Handicap international, Croix-Rouge...)

On considère habituellement que la proportion d'ouvriers spécialisés /techniciens en BOP par rapport aux BOP est de 4 pour 1.

Il y aurait aujourd'hui un manque de personnel.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des entreprises, des fédérations patronales, des opérateurs de formation, de l'enseignement secondaire ordinaire et en alternance, de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement de promotion sociale, aux inspecteurs et responsables du secteur sciences appliquées, aux organisations syndicales professionnelles et interprofessionnelles et à toutes les personnes ayant participé en leur titre et qualité.

Fabian SCUVIE

**Président de la Commission Consultative
« Sciences appliquées »**

**Joëlle BONFOND- PIEDBOEUF
Nicole MONTIGNY- MILLING**

Chargées de mission

TABLE DES MATIÈRES.

Fonction 01 : Participer à la fabrication sur mesure, à l'adaptation de préfabriqués, à l'entretien, et à la réparation :

- des bandes compressives,
- des bandages herniaires,
- des bandages pour la colostomie,
- des lombostats,
- des ceintures abdominales,
- des vêtements compressifs pour grands brûlés sur mesure,
- sous la responsabilité du BOP et en conformité avec la nomenclature INAMI

Fonction 02 : Participer à la fabrication d'orthèses : de la tête, du cou, du tronc, des membres supérieurs et inférieurs sous la responsabilité du BOP et en conformité avec la Nomenclature INAMI

Fonction 03 : Participer à la fabrication de prothèses provisoires et définitives des membres supérieurs et inférieurs sous la responsabilité du BOP et en conformité avec la Nomenclature INAMI

Fonction 04 : Participer à LA REALISATION D'AIDES TECHNIQUES sous la responsabilité du BOP et en conformité avec la Nomenclature INAMI

Fonction 05 : Participer à la fabrication de chaussures orthopédiques et/ou à l'adaptation de chaussures de confection sous la responsabilité du technologue en chaussures orthopédiques et en conformité avec la Nomenclature INAMI

Fonction 06 : PLANIFIER SON TRAVAIL

Fonction 07 : Entretien le poste, les outils de travail et le local.

Fonction 08 : travailler en équipe

Fonction 09 : appliquer les règles de sécurité, d'ergonomie et d'hygiène

Fonction 01 : PARTICIPER À LA FABRICATION SUR MESURE, A L'ADAPTATION DE PRÉFABRIQUÉS, À L'ENTRETIEN, ET À LA REPARATION :

- DES BANDES COMPRESSIVES,
- DES BANDAGES HERNIAIRES,
- DES BANDAGES POUR LA COLOSTOMIE,
- DES LOMBOSTATS,
- DES CEINTURES ABDOMINALES,
- DES VÊTEMENTS COMPRESSIFS¹ POUR GRANDS BRÛLÉS SUR MESURE,

SOUS LA RESPONSABILITÉ DU BOP ET EN CONFORMITÉ AVEC LA NOMENCLATURE INAMI

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Analyser les indications sur la fiche technique et sur les prises de mesures.	1.1.1 Identifier le type d'orthèse à fabriquer et sa fonction. 1.1.2. Identifier les différentes étapes du processus d'élaboration du produit. 1.1.3. Identifier les différents matériaux intervenant dans la fabrication.	CM	L'apprenant(e) identifie toutes les orthèses reprises dans cette fonction et leurs rôles. Il/elle se base sur les connaissances acquises en anatomie, physiologie appliquée et pathologie appliquée.
		CM	
		CM	L'apprenant(e) se base sur la connaissance des spécificités des matériaux

¹ Les masques de compression « rigides » seront considérés comme des orthèses

	<p>1.1.4. Décoder les mesures et les indications données par le BOP (système de référence, tâche à exécuter).</p> <p>1.1.5. Décoder les marques laissées par le BOP à la prise de mesure</p> <p>1.1.6. Interroger le BOP en cas de doute.</p>	CM	L'apprenant(e) maîtrise les systèmes de références utilisés par le BOP.
<p>1.2. Préparer lombostats, ceintures abdominales, vêtements compressifs, bandages herniaires, et bandes compressives pour un premier essai ou une adaptation d'un appareillage préfabriqué.</p> <p>- Réaliser le patron suivant la méthode traditionnelle.</p> <p>- Elaborer la pièce.</p> <p>- Réaliser le pré baleinage.</p>	<p>1.2.1. Interpréter les indications du BOP (croquis et commentaires)</p> <p>1.2.2. Découper les pièces sur base du patron en utilisant l'outillage approprié (ciseau, tranchet...).</p> <p>1.2.3. Assembler les différentes pièces en faisant les piqûres adaptées sur les machines appropriées.</p> <p>1.2.4. Réaliser les gaines dorsales.</p>	CM	L'apprenant(e) décode les indications sur base de connaissances en dessin technique et en patronage, en anatomie, en physiologie et en pathologie appliquées ;

<p>- Placer les fermetures.</p> <p>- Placer, éventuellement, une plaque dorsale ou ventrale ou un renfort baleiné supplémentaire ou encore des épaulières (dans le cadre d'un lombostat dorso-lombaire) ou encore une pelote (dans le cadre d'une ceinture herniaire)</p>	<p>1.2.5. Placer les fermetures selon les indications (types et localisations).</p> <p>1.2.6. Découper ou sélectionner la pièce selon les indications de la fiche technique.</p> <p>1.2.7. Prévoir la poche adaptée pour y placer la pièce supplémentaire.</p> <p>1.2.8. Effectuer les coutures nécessaires.</p> <p>1.2.9. Coudre un velcro supplémentaire.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	
<p>1.3. Exécuter les corrections demandées par le technicien après essayage.</p>	<p>1.3.1. Exécuter les modifications demandées selon la fiche ou sur base des indications notées sur la pièce essayée, ex. réaliser une découpe supplémentaire, déplacer éventuellement une fermeture pour le confort du patient.</p>	<p>CM</p>	
<p>1.4. Terminer le lombostat, la ceinture ou le vêtement compressif</p> <p>- réaliser le baleinage définitif</p> <p>- placer définitivement les pièces de renfort</p> <p>- placer les bords selon les indications de la fiche</p>	<p>1.4.1. Ajouter le nombre de baleines en conformité avec le cahier des charges de l'INAMI, donné par le BOP.</p> <p>1.4.2. Effectuer les coutures nécessaires en utilisant la machine appropriée.</p> <p>1.4.3. Effectuer les coutures nécessaires en utilisant la machine appropriée.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - placer définitivement les fermetures - ajouter certains éléments (jarretelles, sous cuisses...). - terminer définitivement les coutures. 	<p>1.4.4. Effectuer les coutures nécessaires en utilisant la machine appropriée.</p> <p>1.4.5. Effectuer les coutures nécessaires en utilisant la machine appropriée.</p> <p>1.4.6. Choisir et utiliser la machine appropriée pour réaliser des points serrés (par exemple, pour les vêtements compressifs...).</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	
<p>1.5. Réaliser des entretiens et des transformations liées aux modifications morphologiques et pathologiques du patient.</p>	<p>1.5.1. Remplacer les éléments usés ou détériorés.</p> <p>1.5.2. Ajouter ou enlever des éléments sur base de la fiche du BOP.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p>	

Fonction 02 : PARTICIPER À LA FABRICATION D'ORTHÈSES : DE LA TÊTE, DU COU, DU TRONC, DES MEMBRES SUPÉRIEURS ET INFÉRIEURS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU BOP ET EN CONFORMITÉ AVEC LA NOMENCLATURE INAMI

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Analyser les indications sur la fiche technique et sur les prises de mesures.	2.1.1. Identifier le type d'orthèse à fabriquer et sa fonction.	CM	L'apprenant(e) identifie toutes les orthèses reprises dans cette fonction et leurs rôles. Il / elle se base sur les connaissances acquises en anatomie, physiologie appliquée et pathologie appliquée.
	2.1.2. Identifier les différentes étapes du processus d'élaboration du produit.	CM	
	2.1.3. Identifier les différents matériaux intervenant dans la fabrication : matériaux préformés et non préformés.	CM	L'apprenant(e) se base sur la connaissance des spécificités des matériaux
	2.1.4. Décoder les mesures et les indications données par le BOP (système de référence, tâche à exécuter).	CM	L'apprenant(e) maîtrise les systèmes de références utilisés par le BOP.
	2.1.5. Décoder les marques laissées par le BOP à la prise de mesures.	CM	
	2.1.6. Interroger le BOP en cas de doute.	CM	

<p>2.2. Réaliser le positif suivant la méthode traditionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - couler le plâtre - démouler le plâtre - poncer le plâtre - corriger le positif suivant les instructions apportées par le BOP. 	<p>2.2.1. Sélectionner les matériaux appropriés et les renforts en fonction de l'orthèse à réaliser.</p> <p>2.2.2. Sélectionner les outils appropriés.</p> <p>2.2.3. Appliquer la technique appropriée pour couler, démouler, poncer et corriger le positif.</p> <p>2.2.4. Respecter les consignes du BOP.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) se base sur la connaissance des spécificités des matériaux</p>
<p>2.3. Fabriquer l'orthèse.</p>	<p>2.3.1. Thermoformer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier le matériel précisé sur la fiche technique et les références sur le moulage - appliquer la technique en fonction de l'orthèse à réaliser. <p>2.3.2. Laminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier le matériel précisé sur la fiche technique et les références sur le moulage - appliquer la technique en fonction de l'orthèse à réaliser (ponçage, lissage...) <p>2.3.3. Tracer, monter de façon provisoire, ajuster l'orthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lire et interpréter le schéma technique - respecter les indications du BOP - adapter l'orthèse en fonction des critères anatomiques et pathologiques - définir l'aplomb. 	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) travaille sur base des connaissances acquises en anatomie et pathologie appliquées ainsi qu'en biomécanique.</p>

	<p>2.3.4. Effectuer les découpes nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser les outils adéquats (par exemple : scie sauteuse...) - respecter les indications de coupe précisées sur la fiche technique et sur le moulage. 	CM	
	<p>2.3.5. Préparer et placer les renforts en métal</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier le métal précisé sur la fiche technique et indications sur le moulage - travailler le métal en utilisant les outils adéquats - réaliser les mesures nécessaires avec les outils adéquats - positionner les articulations entre les segments - placer la quincaillerie (vis, rivets, rondelles...) 	CM	
2.4. Réaliser les modifications demandées par le BOP lors de l'essayage.	<p>2.4.1. Adapter l'orthèse selon les indications de la fiche d'essayage.</p>	CM	
2.5. Terminer le montage de l'orthèse et ajouter les finitions éventuelles	<p>2.5.1. Analyser les indications de l'essayage sur la fiche technique.</p> <p>2.5.2. Remplacer les fixations provisoires par des fixations définitives.</p> <p>2.5.3. Réaliser le garnissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélectionner les matériaux en fonction du type d'appareillage - appliquer la technique appropriée. 	CM	

	2.5.4. Placer les fermetures.	CM	
2.6. Placer l'orthèse sur un support mobile sélectionné par le BOP.	2.6.1. Adapter l'aide technique pour la mobilité (chaise roulante, tricycle...) prévue.	CM	
2.7. Réaliser des transformations, des entretiens et/ou des réparations d'orthèses sous la responsabilité du BOP.	2.7.1. Remplacer les fermetures.	CM	
	2.7.2. Remplacer les revêtements.	CM	
	2.7.3. Allonger les semelles et réaliser leur finition.	CM	

Fonction 03 : PARTICIPER À LA FABRICATION DE PROTHÈSES PROVISOIRES ET DÉFINITIVES DES MEMBRES SUPÉRIEURS ET INFÉRIEURS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU BOP ET EN CONFORMITÉ AVEC LA NOMENCLATURE INAMI

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.C OMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
<p>3.1. Analyser les indications sur la fiche technique et sur les empreintes.</p>	<p>3.1.1. Identifier le type de prothèse à fabriquer et sa fonction.</p> <p>3.1.2. Identifier les différentes étapes du processus d'élaboration du produit.</p> <p>3.1.3. Identifier les différents matériaux intervenant dans la fabrication.</p> <p>3.1.4. Décoder les mesures et les indications données par le BOP (système de référence, tâche à exécuter).</p> <p>3.1.5. Décoder les marques laissées par le BOP à la prise de mesures</p> <p>3.1.6. Interroger le BOP en cas de doute.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) identifie toutes les prothèses reprises dans cette fonction et leurs rôles. Il/elle se base sur les connaissances acquises en anatomie, physiologie appliquée et pathologie appliquée.</p> <p>L'apprenant(e) se base sur la connaissance des spécificités des matériaux</p> <p>L'apprenant(e) maîtrise les systèmes de références utilisés par le BOP.</p>
<p>3.2. Réaliser le positif suivant la méthode traditionnelle</p>	<p>3.2.1. Sélectionner les outils et le plâtre appropriés.</p>	<p>CM</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - couler le plâtre - démouler le plâtre - poncer le plâtre - corriger le positif suivant les instructions apportées par le BOP. 	<p>3.2.2. Appliquer la technique appropriée pour couler, démouler, poncer et corriger le positif</p> <p>3.2.3. Respecter les consignes du BOP.</p>	CM
<p>3.3. Fabriquer l'emboîture du fût provisoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser éventuellement ² le coussin distal 	<p>3.3.1. Sélectionner les matériaux appropriés et les renforts en fonction de l'emboîture à réaliser.</p> <p>3.3.2. Sélectionner le gabarit approprié et le thermoformer sur le modèle en plâtre</p> <p>3.3.3. Enlever la matière excédentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - couper - poncer. 	CM
<ul style="list-style-type: none"> - réaliser éventuellement ³ le manchon en mousse ⁴ ou « soft socket » (NB : manchon= cône+coupole) 	<p>3.3.4. Réaliser le cône et le thermoformer sur le modèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre les mesures du modèle et les reporter sur la mousse - découper, et poncer les bords - enduire les bords de colle, presser et chauffer le cône. 	CM
<ul style="list-style-type: none"> - 	<p>3.3.5. Réaliser la coupole distale du manchon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre les mesures du modèle et les reporter sur la mousse - découper, et poncer les bords - enduire les bords de colle, presser et chauffer la coupole. 	CM
<ul style="list-style-type: none"> - 	<p>3.3.6. Réaliser l'assemblage du manchon : cône + coupole.</p>	CM

² S'il s'agit d'une prothèse tibiale

³ Idem note 2

⁴ Sauf s'il s'agit d'une taille standard que l'on peut trouver en préfabriqué

<p>- élaborer l'emboîture ou toute autre pièce nécessaire en prévoyant les espaces nécessaires pour y placer ultérieurement d'autres éléments</p>	<p>3.3.7. Suivre les instructions du BOP concernant les matières premières (qui seront évaluées en fonction de l'activité et du poids du patient,...)</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) se base sur la connaissance des spécificités des matériaux et sur ses connaissances en biomécanique</p>
	<p>3.3.8. Connaître et pouvoir travailler les différents types de résines, les éléments de l'armement, le durcisseur, le colorant.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.9. Les configurer de manière adéquate : - découper sacs PVA, tricot, ...selon les mesures - réunir les éléments au fer à souder, à la machine à points zigzag.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.10. Enfiler ces différents éléments sur le modèle en plâtre et les raccorder à l'appareil à dépression.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.11. Préparer et placer l' « ancre à couler » sur le moulage.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.12. Préparer le mélange de résine, durcisseur et colorant selon les instructions du fournisseur.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.13. Placer éventuellement des tuyaux de remplissage, injecter le mélange de produits précités et le répartir manuellement (par une action de massage) dans le textile d'armement.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.14. Utiliser l'appareil à dépression.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.15. Découper le contour de l'emboîture lorsque la prothèse est durcie et froide.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.3.16. Détacher l'emboîture du modèle en plâtre en</p>	<p>CM</p>	

		cassant le plâtre.		
		3.3.17. Lisser les bords de l'emboîture avec l'outil adéquat.	CM	
- dans le cas des prothèses myo-électriques, adapter les contacts aux endroits précisés par le BOP ;		3.3.18 Placer les capteurs dans le cadre des prothèses myo-électriques.	CM	
3.4. Réaliser l'assemblage des parties de la prothèse (emboîture + pièces prothétiques) en vue de la préparation à l'essayage.	3.4.1. Sélectionner les pièces prothétiques adéquates selon la fiche technique ➤ les aligner selon les indications de la fiche technique du BOP et selon le schéma de montage du fournisseur (ex : position du pied par rapport à l'emboîture...) ➤ recouper les adaptateurs tubulaires en fonction des indications et en utilisant les outils adéquats ➤ contrôler la longueur de la prothèse ➤ ajuster les différentes pièces en les vissant : - percer les pièces appropriées à l'endroit approprié - fileter à l'endroit prévu - positionner les vis et visser.	3.4.2. Ajouter pièces et accessoires spéciaux.	CM	l'apprenant(e) se base sur ses connaissances en dessin technique
3.5. Réaliser les finitions de la prothèse, après les éventuelles modifications apportées par le prothésiste suite à l'essayage.	3.5.1. Utiliser le tableau de références des fournisseurs. 3.5.2. Suivre les instructions du BOP concernant les matières premières (qui seront évaluées en fonction de l'activité et du poids du patient...).	3.5.3. Connaître et pouvoir travailler les différents types de résines, les éléments de l'armement, le durcisseur, le colorant.	CM	
- Effectuer, éventuellement, une stratégie de renforcement.			CM	

<p>3.5.4. Les configurer de manière adéquate :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découper sacs PVA, tricots, ...selon les mesures. - réunir les éléments au fer à souder, à la machine à points zigzag. 	CM
<p>3.5.6. Enfiler ces différents éléments sur le modèle en plâtre et les raccorder à l'appareil à dépression.</p>	CM
<p>3.5.7. Préparer et placer l' « ancre à couler ».</p>	CM
<p>3.5.8. Préparer le mélange de résine, durcisseur et colorant selon les instructions du fournisseur.</p>	CM
<p>3.5.9. Placer, éventuellement, des tuyaux de remplissage, injecter le mélange de produits précités et le répartir manuellement (par une action de massage) dans le textile d'armement.</p>	CM
<p>3.5.10. Utiliser l'appareil à dépression.</p>	CM
<p>3.5.11. Découper le contour du renfort lorsque la prothèse est durcie et froide.</p>	CM
<p>3.5.12. Détacher le renfort du modèle en plâtre en cassant le plâtre.</p>	CM
<p>3.5.13. Lisser les bords du renfort avec l'outil adéquat.</p>	CM
<p>3.5.14. Tenir compte des mesures reprises sur la fiche technique du BOP.</p>	CM
<p>3.5.15. Framer le bloc de mousse de manière à l'enfiler sur l'emboîture.</p>	CM

- Réaliser le revêtement esthétique de la prothèse.

	3.5.16. Coller les éléments précités.	CM
	3.5.17. Poncer la mousse de manière à donner la forme voulue de cheville, mollet,...	CM
	3.5.18. Percer la mousse en face de l'ouverture pour la soupape dans le cadre des prothèses fémorales.	CM
- Colorer la prothèse.	3.5.19. Suivre les instructions de la fiche technique du BOP en matière de teinte.	CM
	3.5.20. Utiliser la cabine de peinture.	CM
- Ajouter les accessoires (garniture pour fixation de sangle, moyen de suspension, mousse pour le confort du patient,...)	3.5.21. Suivre les instructions de la fiche technique du BOP.	CM
- Enfiler un bas ou un gant esthétique.	3.5.22. Suivre les instructions de la fiche technique du BOP.	CM
3.6. Participer à l'adaptation du fût définitif.	3.6.1. Démonter la mousse.	CM
	3.6.2. Vérifier chaque pièce.	CM
	3.6.3. Nettoyer et graisser.	CM
	3.6.4. Refaire une nouvelle finition.	CM
	3.6.5. Modifier la /les pièces inadaptées.	CM
	3.6.6. Changer la pièce défectueuse.	CM
3.7. Participer à des entretiens, des modifications (si le patient grossit, maigrit, grandit) et /ou des réparations de prothèses	3.7.1. Démonter la mousse.	CM
	3.7.2. Vérifier chaque pièce.	CM

(qui peuvent casser en cas de chute...) sous la responsabilité du BOP.	3.7.3 Nettoyer et graisser.	CM
	3.7.4. Refaire une nouvelle finition.	CM
	3.7.5. Modifier la /les pièces inadaptées.	CM
	3.7.6. Changer la pièce défectueuse.	CM

Fonction 04 : PARTICIPER À LA RÉALISATION D'AIDES TECHNIQUES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU BOP ET EN CONFORMITÉ AVEC LA NOMENCLATURE INAMI

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.C OMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Adapter la chaise roulante en fonction de l'orthèse.	4.1.1. Suivre les instructions de la fiche technique du BOP. 4.1.2. Utiliser les différentes techniques de placement et de fixation de l'orthèse sur la chaise : - Forer - Boulonner - Visser - Souder - Sangler.	CM CM	L'apprenant(e) maîtrise les systèmes de références utilisés par le BOP.
4.2. Réaliser des adaptations spécifiques selon les besoins, l'évolution de la pathologie et les souhaits du patient.	4.2.1. Suivre les instructions de la fiche technique du BOP. 4.2.2. Utiliser les différentes techniques de placement et de fixation de l'orthèse sur la chaise : - Forer - Boulonner - Visser - Souder - Sangler.	CM CM	
4.3. Entretien.	4.3.1. Changer les pièces défectueuses (patin, roue, accoudoir, coussin,...). 4.3.2. Graisser les roulements.	CM CM	



Fonction 05 : PARTICIPER À LA FABRICATION DE CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES ET/OU À L'ADAPTATION DE CHAUSSURES DE CONFECTION SOUS LA RESPONSABILITÉ DU TECHNOLOGUE EN CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES ET EN CONFORMITÉ AVEC LA NOMENCLATURE INAMI (LES SEMELLES ORTHOPÉDIQUES SONT REPRISES SOUS LA RUBRIQUE ORTHÈSE)

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Analyser les indications sur la fiche technique et sur les prises de mesure.	5.1.1. Identifier le type d'orthèse à fabriquer et sa fonction.	CM	L'apprenant(e) identifie toutes les orthèses reprises dans cette fonction et leurs rôles. Il/elle se base sur les connaissances acquises en anatomie, physiologie appliquée et pathologie appliquée.
	5.1.2. Identifier les différentes étapes du processus d'élaboration du produit.	CM	
	5.1.3. Identifier les différents matériaux intervenant dans la fabrication.	CM	L'apprenant(e) se base sur la connaissance des spécificités des matériaux
	5.1.4. Décoder les mesures et les indications données par le technologue en chaussures orthopédiques (système de référence, tâche à exécuter).	CM	L'apprenant(e) maîtrise les systèmes de références utilisés par le technologue en chaussures orthopédiques.
	5.1.5. Décoder les marques laissées par le technologue à la prise de mesure.	CM	

	5.1.6. Interroger le technologue en chaussures orthopédiques en cas de doute.	CM	
5.2. Réaliser le positif suivant la méthode traditionnelle : - couler la résine - démouler la résine - poncer la résine - corriger le positif suivant les indications apportées par le technologue en chaussures orthopédiques.	5.2.1. Sélectionner les matériaux appropriés et les renforts en fonction de l'orthèse à réaliser 5.2.2. Appliquer la technique appropriée pour couler, démouler, poncer et corriger le positif. 5.2.3. Respecter les consignes du technologue en chaussures orthopédiques.	CM CM CM	
5.3. Préparer les chaussures d'essai pour l'essayage.	5.3.1. Placer le polyuréthane sur le positif. 5.3.2. Thermoformer l'orthèse.	CM CM	
5.4. Réaliser les corrections demandées après l'essayage.	5.4.1. Effectuer les corrections après l'essayage sur base des indications données par le technologue en chaussures orthopédiques.	CM	
5.5. Réaliser le patron et la tige suivant la méthode traditionnelle.	5.5.1. Suivre les indications du technologue en chaussures orthopédiques. 5.5.2. Tenir compte du modèle de chaussures choisi.	CM CM	L'apprenant(e) décode les indications sur base de connaissances en dessin technique et en patronage, en anatomie, en physiologie et en pathologie appliquées ;
5.6. Monter la tige sur la forme orthopédique.	5.6.1. Assembler les pièces de peausserie suivant le patron en fonction des indications données par le technologue en chaussures orthopédiques. 5.6.2. Sélectionner ou réaliser le semelage en fonction des indications données par le technologue en chaussures orthopédiques.	CM CM	
5.7. Terminer les chaussures.	5.7.1. Placer les fermetures.	CM	

5.8. Réparer des chaussures orthopédiques.	5.8.1. Remplacer les éléments usés ou détériorés.	CM	
5.9. Réaliser des adaptations orthopédiques sur des chaussures de série.	5.9.1. Effectuer les corrections suivant les indications données par le technologue.	CM	

Fonction 06 : PLANIFIER SON TRAVAIL.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Etablir son planning de travail.	6.1.1. Répertoire des différents travaux à effectuer.	CM	
	6.1.2. Déterminer le temps nécessaire à chaque travail.	CM	

Fonction 07 : ENTREtenir LE POSTE, LES OUTILS DE TRAVAIL ET LE LOCAL.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Nettoyer, ranger, entretenir le matériel ainsi que le poste de travail.	7.1.1. Mettre en œuvre des techniques d'entretien.	CM	
	7.1.2. Sélectionner les produits d'entretien adéquats.	CM	
	7.1.3. Identifier les dysfonctionnements et y remédier (soit soi-même, soit faire appel).	CM	
	7.1.4. Identifier les limites de ses compétences et faire appel à un technicien si nécessaire.	CM	
	7.1.5. Ranger avec rigueur à l'emplacement prévu le matériel professionnel après chaque utilisation.	CM	
	7.1.6. Affûter les outils de coupe.	CM	

Fonction 08 : TRAVAILLER EN EQUIPE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS .COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1. S'adapter à un groupe, collaborer avec les autres membres.	8.1.1. <i>Pratiquer l'écoute active. Comprendre les attentes des autres ;</i> 8.1.2. <i>Exprimer clairement ses attentes.</i> 8.1.3. <i>S'informer de la répartition des tâches.</i> 8.1.4. <i>Au besoin, prendre l'initiative de poursuivre ou de terminer le travail d'un(e) collègue.</i>	CEFICEP	
	8.1.5 <i>Pratiquer une terminologie correcte.</i>	CM	
	8.1.6. <i>Rédiger correctement un rapport.</i>	CM	

Fonction 09 : APPLIQUER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ, D'ERGONOMIE ET D'HYGIÈNE

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS .COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
9.1. Respecter les règles de sécurité.	9.1.1. Appliquer les normes de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ➤ travailler sous le capot d'aspiration ➤ porter des lunettes de protection ➤ porter des gants ➤ porter le tablier du plâtrier, du soudeur ➤ porter des protections auditives. 	CM	
9.2. Tenir compte des normes d'ergonomie.	9.2.1. Actualiser ses connaissances en matière d'ergonomie.	CM	
9.3. Respecter les règles d'hygiène.	9.3.1. Se laver les mains, les désinfecter.	CM	
	9.3.2. Porter des gants.	CM	
	9.3.3. Ecarter tout aliment des postes de travail.	CM	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2009 déterminant certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire

Ch. DUPONT

**ANNEXE 3 A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
DU 26 MARS 2009
DETERMINANT CERTAINS PROFILS DE FORMATION DEFINIS CONFORMEMENT A
L'ARTICLE 6 DU DECRET DU 27 OCTOBRE 1994 ORGANISANT LA CONCERTATION
POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

PF Commis de cuisine de collectivité

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

E-mail : <mailto:ccpq@profor.be>
www.enseignement.be

4. HOTELLERIE - ALIMENTATION**4.1. HOTELLERIE- RESTAURATION- CUISINE DE COLLECTIVITE****COMMIS DE CUISINE DE COLLECTIVITE****PROFIL DE FORMATION (Spécifique Art. 45/47)**

PQ ayant généré le PF : Commis de cuisine de collectivité	Approbation CC	23 juin 2008
	Approbation CCPQ	24 octobre 2008
	Accord du Conseil Général	20 novembre 2008
	Confirmation du Parlement	

LE METIER

La cuisine de collectivité se différencie de la cuisine gastronomique traditionnelle par :

- le volume de repas préparés et servis ;
- l'utilisation d'un matériel spécifique en pleine évolution et la maîtrise de préparations à base de produits spécifiques à la collectivité;
- les différents modes de préparation, de transport, de distribution et de conservation;
- l'évolution de la législation sur la qualité prônée par l'AFSCA qui a un effet important sur le travail en collectivité ;
- la mise en place d'une charte d'éthique et l'application du Guide des Bonnes Pratiques en cuisine de collectivité ;
- la rigueur qui s'impose par rapport au process , la cuisine de collectivité étant un métier hyper-exigeant ;
- la préparation de menus de régimes variés et spécifiques, d'où l'importance d'une application pratique de la formation dans le domaine diététique. ;
- les connaissances en bactériologie et en éducation à la santé (les messages passés dans le milieu scolaire peuvent influencer le panier de la ménagère).

Pour la cuisine de collectivité, il existe 4 niveaux repris dans les métiers suivants : **commis de cuisine de collectivité**, cuisinier/ cuisinière de collectivité, chef de cuisine de collectivité, gestionnaire de cuisine de collectivité

Le commis de cuisine de collectivité est un(e) exécutant(e) qui travaille selon les instructions du cuisinier de collectivité

- II/ Elle réalise la mise en place sous sa direction et participe aux différentes étapes de production.
- II/ Elle dresse les buffets et comptoirs et assiste le cuisinier pendant l'envoi.
- II/ Elle effectue la plonge et la vaisselle et assure la remise en ordre selon les instructions reçues.
- II/ Elle travaille dans le respect des normes et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène, la sécurité et l'ergonomie de même que dans le respect des règles de déontologie et d'éthique du métier.
- II/ Elle a à cœur de s'intégrer à la vie professionnelle en collaborant avec les autres membres du personnel et s'implique dans son travail en faisant preuve de motivation et de polyvalence.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des entreprises, des fédérations patronales, des opérateurs de formation, de l'enseignement secondaire ordinaire et en alternance, de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement de promotion sociale, aux inspecteurs et responsables du secteur hôtellerie- alimentation, aux organisations syndicales professionnelles et interprofessionnelles et à toutes les personnes ayant participé en leur titre et qualité.

Paul BALANCIER

**Président de la Commission Consultative
« Hôtellerie - Alimentation »**

**Nicole MONTIGNY-MILLING
Joëlle BONFOND-PIEDBOEUF**

Chargées de mission

TABLE DES MATIERES

Fonction 01	Aider à la réception des marchandises
Fonction 02	Réaliser la mise en place sous la direction du cuisinier
Fonction 03	Aider au service en respectant les instructions du cuisinier
Fonction 04	Effectuer la plonge et la vaisselle
Fonction 05	Remettre en ordre selon les instructions du cuisinier
Fonction 06	Respecter les différentes réglementations et normes
Fonction 07	S'intégrer dans la vie professionnelle

Fonction 01 : Aider à la réception des marchandises

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Ranger les marchandises réceptionnées	<p>1.1.1. Appliquer les consignes de rangement dans le respect des normes légales.</p> <p>1.1.2. Décoder les informations de base reprises sur les étiquettes.</p> <p>1.1.3. Aider au contrôle de l'état des marchandises selon les procédures en vigueur.</p> <p>1.1.4. Respecter l'ordre et le rangement spécifiques à l'entreprise.</p> <p>1.1.5. Faire appel au chef et/ou au responsable en cas d'anomalie constatée.</p>	<p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p> <p>CM</p>	<p>Exemples de normes légales : Date Limite de Conservation, First In First Out, températures, décartonnage, ...</p> <p>.</p> <p>L'apprenant (e) respecte les données de la fiche de réception (AFSCA).</p>

Fonction 02 : Réaliser la mise en place sous la direction du cuisinier.			
ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Prendre connaissance du planning de production du jour et de la (des) fiche (s) technique (s) s'y rapportant et rassembler les matières premières nécessaires à la production.	2.1.1. Décoder la (les) fiche (s) technique(s) de fabrication.	CM	
	2.1.2. Identifier les mets .	CM	
	2.1.3. Identifier les matières premières et les produits alimentaires finis, semi-finis mis à disposition.	CM	
	2.1.4 Utiliser le vocabulaire technique adéquat.	CM	
	2.1.5. Sortir les marchandises en fonction de l'ordre logique et chronologique de la mise en place en respectant le principe de la marche en avant.	CM	
	2.1.6. Appliquer les techniques d'ergonomie.	CM	
	2.1.7. Organiser son plan de travail en respectant les bonnes pratiques d'usage.	CM	
2.2. Déconditionner les produits.	2.2.1. Appliquer les techniques adéquates de déconditionnement.	CM	
2.3. Nettoyer, laver, éplucher, couper, tailler les légumes selon les nécessités.	2.3.1. Identifier le matériel, les appareils et l'outillage nécessaires au travail du jour.	CM	

	2.3.2. Utiliser correctement le matériel, les appareils et l'outillage, en respectant les règles de sécurité.	CM	
	2.3.3. Appliquer les techniques professionnelles de nettoyage, de lavage et de taille des légumes en travaillant à l'économie dans le respect des règles d'hygiène.	CM	
	2.3.4. Entreposer les produits travaillés en respectant les législations en vigueur.	CM	
2.4. Participer aux différentes étapes de la mise en place du planning de production.	2.4.1. Respecter les modes opératoires donnés.	CM	
	2.4.2. Appliquer les règles d'hygiène personnelle et professionnelle.	CM	
	2.4.3. Appliquer les techniques de préparations appropriées.	CM	
	2.4.4. Appliquer les techniques de cuissons appropriées.	CM	
	2.4.5. Utiliser correctement le matériel.	CM	
	2.4.6. Respecter les consignes de sécurité et d'hygiène.	CM	
	2.4.7. Entreposer les produits travaillés en respectant la législation en vigueur.	CM	Utilisation de cellules de refroidissements. Entreposage au chaud et/ou au froid.
2.5. Assurer la conservation des denrées alimentaires.	2.5.1. Entreposer les divers types de denrées dans les endroits adéquats.	CM	

	CM	2.5.2. Appliquer les règles de conservation des denrées (respect de la chaîne de température).
	CM	2.5.3. Respecter la rotation des stocks.
	CM	2.5.4. Appliquer la réglementation sur le recyclage et l'élimination des déchets.

Fonction 03 : aider au service en respectant les instructions du cuisinier.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Dresser les buffets et les comptoirs.	3.1.1. Identifier le contenu des buffets et des comptoirs (mets et boissons).	CM	
	3.1.2. Réaliser le dressage dans les limites de temps prescrites.	CM	
	3.1.3. Ré-alimenter les comptoirs en mets, boissons, couverts, plateaux, serviettes en faisant preuve d'observation, de rapidité et de soin.	CM	
3.2. Assister le cuisinier pendant l'envoi.	3.2.1. Appliquer les techniques de base.	CM	
	3.2.2. Faire preuve d'observation.	CM	
	3.2.3. Agir avec rapidité et soin.	CM	L'apprenant(e) réagit adéquatement selon la situation et pose les bons actes aux bons moments.
3.3. Portionner et conditionner en vue d'une distribution différée.	3.3.1. Utiliser les techniques et le matériel appropriés.	CM	
	3.3.2. Respecter les quantités et les composants prescrits.	CM	
	3.3.3. Coller les étiquettes d'identification , si nécessaire.	CM	

	3.3.4. Entreposer en respectant les législations en vigueur.	CM	Entreposage au froid et/ou au chaud.
3.4. Signaler au cuisinier les problèmes rencontrés.	3.4.1. Expliquer clairement le problème rencontré après l'avoir identifié.	CM	
	3.4.2. <i>Enregistrer la solution pour pouvoir l'appliquer en cas de récurrence du problème.</i>	CEP	

Fonction 04.: effectuer la plonge et la vaisselle.			
ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Organiser la plonge et la vaisselle.	4.1.1. Utiliser le (les) lave-vaisselle à bon escient.	CM	
	4.1.2. Distinguer la vaisselle de la plonge .	CM	
	4.1.3. Positionner correctement le matériel, l'outillage et la vaisselle dans le lave-vaisselle adéquat.	CM	
	4.1.4. Procéder à la plonge manuelle.	CM	
	4.1.5. Sortir la vaisselle dans l'ordre et la ranger dans les endroits prévus.	CM	

Fonction 05.: remettre en ordre selon les instructions du cuisinier.			
ACTIVITES DECRIRES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Nettoyer et entretenir le matériel et l'outillage, y compris les chaînes de distribution.	5.1.1. Identifier les différents produits et le matériel d'entretien.	CM	
	5.1.2. Appliquer les modes d'utilisation des différents produits.	CM	
	5.1.3. Respecter les règles de sécurité en nettoyant le matériel et l'outillage.	CM	
	5.1.4. Appliquer les règles de désinfection du matériel.	CM	
	5.1.5. Ranger le matériel selon l'organisation de la cuisine.	CM	
	5.1.6. Suivre les prescriptions des plans d'entretien.	CM	
5.2. Débarrasser, nettoyer et remettre en ordre la cuisine et les locaux annexes.	5.2.1. Appliquer la réglementation sur le recyclage et l'élimination des déchets.	CM	
	5.2.2. Identifier les différents produits d'entretien.	CM	

5.2.3. Appliquer leurs modes d'utilisation respectifs.	CM	
5.2.4. Respecter les règles d'hygiène.	CM	
5.2.5. Travailler dans un ordre logique (matières premières, matériel puis locaux).	CM	

Fonction 06: respecter les différentes réglementations et normes.			
ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Prendre connaissance des normes et des règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité.	6.1.1. Appliquer, les législations en vigueur concernant: - l'hygiène personnelle et professionnelle - la sécurité - la santé et l'ergonomie.	CM	
	6.1.2. Décrypter les pictogrammes.	CM	
	6.2. Prendre connaissance des règles de déontologie et d'éthique du métier.	6.2.1. <i>Développer une moralité et une conscience professionnelles.</i> 6.2.2. Témoigner du respect, de la politesse, du savoir-vivre à l'égard de sa hiérarchie, des collègues de travail et de la clientèle.	CEP CM
6.3. Prendre connaissance des règlements de travail .	6.3.1. Respecter le code du travail.	CM	
	6.3.2. Respecter le règlement d'ordre intérieur.	CM	

Fonction.07: s'intégrer dans la vie professionnelle.			
ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Travailler selon le rythme de travail et les nécessités du service.	7.1.1. <i>S'adapter à la flexibilité inhérente au métier.</i>	CEP	
	7.1.2. Respecter les consignes données.	CM	
7.2. Entretien de bonnes relations avec les autres membres du personnel.	7.2.1. Collaborer avec les autres membres du personnel.	CM	
	7.2.2. Aider ses coéquipiers.	CM	
7.3. Simplifier dans son travail	7.3.1. <i>Faire preuve de motivation.</i>	CEP	
	7.3.2. <i>Faire preuve de clairvoyance.</i>	CEP	
	7.3.3. <i>Faire preuve de polyvalence.</i>	CEP	
	7.3.4. Faire preuve d'initiative à bon escient.	CM	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2009 déterminant certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire.

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

N. 2009 — 2018

[C – 2009/29294]

26 MAART 2009. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot vaststelling van sommige opleidingsprofielen bepaald overeenkomstig artikel 6 van het decreet van 27 oktober 1994 tot regeling van het overleg in het secundair onderwijs

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 27 oktober 1994 tot regeling van het overleg in het secundair onderwijs, inzonderheid op de artikelen 6 en 7;

Gelet op het decreet van 24 juli 1997 dat de prioritaire taken bepaalt van het basisonderwijs en van het secundair onderwijs en de structuren organiseert die het mogelijk maken ze uit te voeren, inzonderheid op de artikelen 39, 45, 47 en 49;

Gelet op de voorstellen van de Algemene Overlegraad voor secundair onderwijs, ingediend op 20 november 2008;

Gelet op de gezamenlijke voorstellen van de Algemene Overlegraden voor het secundair onderwijs en voor het gespecialiseerd onderwijs op 26 november 2008;

Gelet op het advies van de Inspecteur van Financiën, gegeven op 12 december 2008;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Begroting van 15 januari 2009;

Gelet op het overlegprotocol van het overlegcomité van de vertegenwoordigings- en coördinatieorganen van de inrichtende machten van het onderwijs en van de gesubsidieerde P.M.S.-centra van 3 februari 2009;

Gelet op het advies 46.012/2 van de Raad van State, gegeven op 9 maart 2009 met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid, 1^b, van de gecoördineerde wetten op de Raad van State;

Op de voordracht van de Minister van Leerplichtonderwijs;

Na beraadslaging,

Besluit :

Artikel 1. Het opleidingsprofiel van gezinshulp wordt in bijlage 1 bij dit besluit bepaald overeenkomstig artikel 39 van het decreet van 24 juli 1997 dat de prioritaire taken bepaalt van het basisonderwijs en van het secundair onderwijs en de structuren organiseert die het mogelijk maken ze uit te voeren en is van toepassing op het alternerend onderwijs op basis van artikel 49 van het bovenvermelde decreet.

Art. 2. Het opleidingsprofiel van technicus verbanden – orthesen – prothesen - orthopedische schoenen wordt in bijlage 2 bij dit besluit bepaald overeenkomstig artikel 39 van het decreet van 24 juli 1997 en is van toepassing op het alternerend onderwijs op basis van artikel 49 van het bovenvermelde decreet.

Art. 3. Het opleidingsprofiel van grootkeukenmedewerker wordt in bijlage 3 bij dit besluit bepaald overeenkomstig de artikelen 45 en 47 van het decreet van 24 juli 1997.

Art. 4. Dit besluit treedt in werking op 1 september 2009.

Art. 5. De Minister bevoegd voor het leerplichtonderwijs wordt belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 26 maart 2009.

Vanwege de Regering van de Franse Gemeenschap :

De Minister van Leerplichtonderwijs,

Ch. DUPONT